

La Grèce est de nouveau prête à accueillir les voyageurs du monde entier.

Trois phases sont mises en place afin d'assurer la reprise du tourisme cet été en Grèce :

Phase 1, jus qu'au 15 juin

Les vols internationaux sont autorisés uniquement vers l'aéroport international d'Athènes. Tous les visiteurs sont soumis à un test à leur arrivée et doivent passer une nuit dans un hôtel désigné dans l'attente de leur résultat. Si le test est négatif, le voyageur devra s'auto-confiner pendant sept jours. Si le test est positif, il sera mis en quarantaine, sous supervision, pendant 14 jours.

Phase 2, du 15 au 30 juin

Les vols internationaux sont autorisés vers les aéroports d'Athènes et de Thessalonique. Etant donné que les aéroports des provinces françaises ne figurent pas sur la liste des aéroports situés dans les zones touchées et à haut risque de transmission de l'infection au CoViD-19 de [l'Agence Européenne de la Sécurité Aérienne](#), les voyageurs en provenance de ces aéroports ne seront pas soumis au test obligatoire ainsi qu'aux mesures d'auto-confinement. Selon la liste EASA, seuls les aéroports en [Île-de-France](#) se trouvent actuellement dans la catégorie des zones les plus affectées par l'épidémie.

Si le voyage a commencé depuis un aéroport qui ne se trouve pas dans la liste EASA des zones affectées par le virus, seul un test d'échantillonnage aléatoire pourra être effectué à l'arrivée.

Si le voyage commence d'un aéroport [se trouvant dans la liste EASA des zones affectées par le virus](#), le voyageur sera soumis à un test et devra passer une nuit dans un hôtel désigné dans l'attente du résultat. Si le test est négatif, le voyageur devra s'auto-confiner pendant sept jours. Si le test est positif, il sera mis en quarantaine sous supervision pendant 14 jours.

Phase 3, à partir du 1 juillet

Les vols internationaux sont autorisés vers tous les aéroports de Grèce. Les

visiteurs pourront être soumis à un test d'échantillonnage aléatoire à l'arrivée.

Des restrictions supplémentaires concernant certains pays pourront être annoncées à une date ultérieure, en fonction de l'évolution de la situation épidémiologique.

De plus, les arrivées par la mer seront autorisées à partir du 1 juillet. Les visiteurs pourront être soumis à un test d'échantillonnage aléatoire à l'arrivée.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter **le communiqué de presse du Ministère des Affaires Etrangères de Grèce**

Ainsi que la liste des aéroports situés dans les zones touchées et à haut risque de transmission de l'infection au CoViD-19 **de l'Agence Européenne de la Sécurité Aérienne**

L'Office National Hellénique du Tourisme se tient à votre disposition pour toute question.